

*Code criminel*

Cette déclaration du solliciteur général est du pur bluff; ce n'est pas vrai que le Canada est le pays du monde où les libertés civiles sont les mieux assurées. Ce n'est pas le cas. Nous avons ici la loi sur les secrets officiels qui donne pleins pouvoirs au solliciteur général et au gouvernement. Il y a aussi bien d'autres cas où les libertés civiles ne pèsent même pas dans la balance. Comment peut-on dire une chose pareille après ce qui s'est passé au cours des six ou huit derniers mois et les révélations qui ont été faites concernant les activités illégales des gens au service de l'exécutif? Après ce que nous avons entendu depuis six ou huit mois, un solliciteur général peut-il prendre la parole et affirmer que nos libertés civiles sont respectées.

Où étaient les libertés civiles quand on a incendié une grange au Québec? Où étaient les libertés civiles lors du vol avec effraction à l'Agence de presse au Québec. Où étaient alors les libertés civiles? Où étaient-elles quand on s'est introduit par effraction au bureau central du Parti québécois pour s'emparer des listes de membres? Où étaient-elles alors? Où étaient les libertés civiles quand, comme l'enquête Laycraft l'a prouvé en Alberta, la Gendarmerie royale et les fonctionnaires du Revenu national ont enfreint la loi pour échanger des renseignements? Les fonctionnaires de l'impôt communiquent illégalement des renseignements à la Gendarmerie royale et vice-versa, comme l'a révélé l'enquête Laycraft. Où étaient les libertés civiles alors? Donc, la plupart des gens ne s'intéressent pas aux libertés civiles, ils ne s'en sont jamais rendu compte parce qu'ils n'ont jamais eu de problèmes. Leurs droits n'ont jamais été violés. Mais il y a des gens qui connaissent ces interventions, qui ont eu affaire aux forces de l'ordre. Et voyant ce qui peut leur arriver même s'ils sont innocents, ils ne laissent pas de se préoccuper des libertés civiles. Je m'intéresse aux libertés civiles, monsieur l'Orateur, et c'est la raison pour laquelle je n'appuierai pas le bill dans sa forme actuelle.

Le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis), qui a ouvert le débat au nom de l'opposition, a fait du très bon travail. Il a fait une excellente critique du solliciteur général. Je suis d'accord avec lui sur le principe qu'il a fait valoir lorsqu'il a ouvert le débat. Voici un extrait de la page 3770 du *hansard* du même jour:

Nous sommes en principe en faveur de l'interception légale du courrier dans des circonstances spéciales précises, pourvu que les garanties nécessaires soient en place et dans les situations où les méthodes plus normales, acceptables et conventionnelles d'application de la loi se sont révélées inefficaces. Nous nous prononçons pour le bill C-26 en principe. Nous croyons qu'il répond à la plupart de ces critères.

Il a ajouté qu'il faudrait y apporter certaines modifications en comité. Contrairement à mon collègue, monsieur l'Orateur, je ne puis appuyer le bill en principe. Il se pourrait que je l'appuie s'il revient du comité avec les garanties nécessaires en matière de sécurité nationale, et si le solliciteur général lui-même n'est pas mis en position de décider, seul, quand il y a lieu d'intercepter le courrier. Je pourrais donc l'appuyer une fois muni des garanties nécessaires. Aussi, je compte m'abstenir au moment du vote si je suis là, car je tiens à voir si le bill nous reviendra du comité avec des améliorations qui soient de nature à protéger nos libertés civiles, sinon, je le rejeterai à l'étape de la troisième lecture.

[M. Crosbie.]

Je ne tiens pas à embarrasser les membres de mon propre parti, mais il s'agit à mon sens d'une question qui dépasse la solidarité politique. D'accord, monsieur l'Orateur, le solliciteur général, n'a rien fait, dans son discours d'ouverture, pour justifier l'adoption de ce projet de loi. Il a fait montre d'un culot et d'une impudence à vous couper le souffle! Le solliciteur général nous dit en réalité ceci: «Nous sommes en infraction depuis 40 ans. Nous avons enfreint les lois canadiennes.» Qu'avez-vous enfreint? L'article 43 de la loi sur les postes qui exclut toute ingérence d'une autre loi dans les affaires concernant les postes et qui stipule que l'on ne peut exiger, saisir ni retenir le courrier sauf dans les limites permises par la loi.

● (1442)

Pendant quarante ans, le gouvernement, le solliciteurs généraux, et tous les membres du gouvernement qui devaient être au courant de cela, ont laissé enfreindre la loi et intercepter le courrier illégalement au Canada. Ils viennent maintenant nous dire: «Nous avons péché, pardonnez-nous et permettez-nous de continuer à le faire à l'avenir». Ils ne nous ont pas dit pourquoi c'était nécessaire dans le passé ou pourquoi ce sera nécessaire à l'avenir.

Le solliciteur général actuel a assuré au monde quand il était ministre des Postes que le courrier n'était ni intercepté ni ouvert. L'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand) a assuré à qui voulait l'entendre que le courrier n'était ni intercepté ni ouvert.

Quand tout cela est devenu public, ils ont reconnu que l'on interceptait illégalement le courrier. Il n'y a pas eu d'excuse, même pas un mot pour dire qu'ils étaient désolés. Ils se sont tout simplement présentés effrontément à la Chambre avec un autre projet de loi les autorisant à continuer à intercepter et à ouvrir le courrier, et, sans que personne ne vérifie ou ne contrôle ce qu'ils font, quand il s'agit de sécurité nationale.

Si le vieux dicton qui veut que le patriotisme soit le dernier refuge d'un scélérat est vrai, et il l'est sûrement à l'égard de certaines personnes qui se cachent derrière le patriotisme, on peut aussi dire que la sécurité nationale est le dernier refuge d'un gouvernement follement assoiffé de puissance qui veut s'accrocher pour toujours au pouvoir. Voilà ce qu'est cette sécurité nationale, derrière laquelle le parti libéral essaie de se retrancher. C'est le dernier refuge pour une canaille de gouvernement. Je ne l'appuierai pas à moins que l'on améliore considérablement les garanties prévues.

Le député de Windsor-Walkerville a dit que c'était une loi à réviser à chaque année. Quelle farce! C'est une loi qui mettra fin aux libertés civiles au Canada. C'est encore une autre mesure visant à amoindrir nos libertés civiles. C'est un éteignoir pour nos libertés. Combien d'anges peuvent danser sur la langue de l'ex-doyen d'une faculté de droit qui prendrait la parole en Chambre pour établir les petites distinctions subtiles touchant la loi dont nous sommes saisis? Il prétend que c'est une loi à réviser chaque année. Elle doit être en vigueur pendant un an après la publication du rapport de la Commission royale McDonald, et ensuite, si la Chambre adopte une résolution, elle restera en vigueur.